

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01204

Numéro SIREN : 384 748 836

Nom ou dénomination : AUDITS ET PARTENAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/009969

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/009969**
n° de gestion : **2001B01204**
n° SIREN : **384 748 836 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AUDITS ET PARTENAIRES - Société par actions simplifiée
65 boulevard Des Alpes 38240 Meylan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1458856



1458856

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 65 B Boulevard des Alpes 38240 MEYLAN		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 3 8 4 7 4 8 8 3 6 0 0 0 1 0			Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122018		N-1 31122017					
		Brut 1		Amortissements, provisions 2					
		Net 3		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	12 523	12 523			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	467 361	467 361			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC				
			Constructions	AP	AC				
			Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 204	1 142	62	86
			Autres immobilisations corporelles	AT	AU	82 379	48 502	33 877	21 838
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT					
	Autres participations		CU	CV	83 674		83 674		
	Créances rattachées à des participations		BB	BC					
	Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts	BF	BG							
Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 983		4 983				
TOTAL (II)		BJ	BK	652 125	62 167	589 957	577 942		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM					
		En cours de production de biens	BN	BO					
		En cours de production de services	BP	BQ	4 870		4 870	11 989	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
		Marchandises	BT	BU					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	1 184 097	131 650	1 052 447	832 972	
		Autres créances (3)	BZ	CA	114 176		114 176	162 720	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE					
Disponibilités		CF	CG	167 250		167 250	250 614		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	24 313		24 313	24 913		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 494 705	131 650	1 363 056	1 283 207		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)	CN								
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 146 830	193 817	1 953 013	1 861 149		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an : CR					
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRES		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 633 612)	DA	633 612	633 612
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	63 620	63 620
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF	3 865	3 865
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	87 161	81 475
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	31 423	45 686
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	819 682	828 259
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	14 816	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	2 592	89 551
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	494 609	371 682
	Dettes fiscales et sociales	DY	347 318	283 685
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	16 733	27 677
Compte régul.	EB	257 263	260 296	
TOTAL (IV)	EC	1 133 331	1 032 891	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 953 013	1 861 149	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 123 109	1 032 891	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	428		

Désignation de l'entreprise : SAS AUDITS ET PARTENAIRES							Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	2 190 937	FH		FI	2 190 937	1 829 903	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 190 937	FK		FL	2 190 937	1 829 903	
	Production stockée *					FM	(7 119)	(11 596)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	109 811	82 414	
	Autres produits (1) (11)					FQ	687	423	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 294 316	1 901 145
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 138 797	984 405	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	29 121	17 788	
	Salaires et traitements *					FY	676 745	487 791	
	Charges sociales (10)					FZ	292 982	215 045	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	12 975	10 039
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	58 461	115 872
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	57 042	28 585
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 266 122	1 859 524	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	28 193	41 621	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		16 864	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33	32	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	33	16 896	
CHARGES FINANCIERS	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	84	4	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	84	4	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(51)	16 892	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	28 143	58 513	

Désignation de l'entreprise SAS AUDITS ET PARTENAIRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	230
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	7 083
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 083
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 678
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 678
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 405
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 125
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 301 432
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 270 009
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	31 423
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	4 993
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
CESSION IMMOBILISATION		7 083	
COTIS. RETRAITE CAVEC 2012	2 678		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2018.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 11 260 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2018
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2018

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT



AUDITS ET PARTENAIRES
Société par actions simplifiée au capital de 633 612 €
Siège social : 65 Boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN
384 748 836 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2019

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 31 423,00 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes31 423,00 euros

L'assemblée générale décide en outre de prélever une somme de 40.000 euros sur les réserves facultatives, en vue de parvenir avec le bénéfice de l'exercice à un dividende global de 71 423,00 euros, soit 25,70 euros par action.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 71 423,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

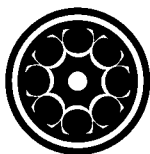
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2015 :
30 569 euros, soit 11 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 569 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :
90 000,00 euros, soit 32,39 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 90 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2017 :
40 000,00 euros, soit 14,39 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Certifié conforme
Le Président



ROLAND WOINET
Commissaire Aux Comptes

**EXEMPLAIRE
GREFFE**

AUDITS ET PARTENAIRES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels

COMMISSAIRE AUX COMPTES INSCRIT À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE GRENOBLE

Roland WOINET
Expert-comptable
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de GRENOBLE

35, rue de l'industrie
ZA Le Plan
38 140 RENAGE

AUDITS ET PARTENAIRES, S.A.S.

Exercice clos le 31 décembre 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux associés de la société SAS AUDITS ET PARTENAIRES,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du 29 juin 2018, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société AUDITS ET PARTENAIRES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui m'est applicable, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques des documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le 19 juin 2019
A Renage

Le Commissaire aux Comptes

Roland WOINET



Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 523	12 523		
	Fonds commercial (1)	467 361		467 361	467 361
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 204	1 142	62	86	
Autres immobilisations corporelles	82 379	48 502	33 877	21 838	
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	83 674		83 674	83 674	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 983		4 983	4 983	
TOTAL (II)	652 125	62 167	589 957	577 942	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	4 870		4 870	11 989
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés	1 184 097	131 650	1 052 447	832 972	
Autres créances	114 176		114 176	162 720	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	167 250		167 250	250 614	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	24 313		24 313	24 913
	TOTAL (III)	1 494 705	131 650	1 363 056	1 283 207
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 146 830	193 817	1 953 013	1 861 149	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	633 612	633 612
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	63 620	63 620
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	3 865	3 865
	Autres réserves	87 161	81 475
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	31 423	45 686
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	819 682	828 259
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 816	
	Emprunts et dettes financières divers	2 592	89 551
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	494 609	371 682
	Dettes fiscales et sociales	347 318	283 685
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 733	27 677	
Produits constatés d'avance (1)	257 263	260 296	
	Total des dettes	1 133 331	1 032 891
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 953 013	1 861 149
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	31 423,00	45 686,34
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 123 109	1 032 891
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	428	

Compte de Résultat

		31/12/2018		31/12/2017	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 190 937	100,00	1 829 903	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	2 190 937	100,00	1 829 903	100,00
	Production stockée	(7 119)	-0,32	(11 596)	-0,63
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	109 811	5,01	82 414	4,50
Autres produits	687	0,03	423	0,02	
	Total des produits d'exploitation	2 294 316	104,72	1 901 145	103,89
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes	1 138 797	51,98	984 405	53,80
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 121	1,33	17 788	0,97
	Salaires et traitements	676 745	30,89	487 791	26,66
	Charges sociales du personnel	292 982	13,37	215 045	11,75
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	71 435	3,26	125 911	6,88
Autres charges	57 042	2,60	28 585	1,56	
	Total des charges d'exploitation	2 266 122	103,43	1 859 524	101,62
	RESULTAT D'EXPLOITATION	28 193	1,29	41 621	2,27
PRODUITS FINANCIERS Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)			16 864	0,92
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)				
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	33		32	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	33		16 896	0,92
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	84		4	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	84		4	
	RESULTAT FINANCIER	(51)		16 892	0,92
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	28 143	1,28	58 513	3,20
	Total des produits exceptionnels	7 083	0,32	230	0,01
	Total des charges exceptionnelles	2 678	0,12	839	0,05
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 405	0,20	(609)	-0,03
	PARTICIPATION DES SALARIES				
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 125	0,05	12 218	0,67
	TOTAL DES PRODUITS	2 301 432	105,04	1 918 271	104,83
	TOTAL DES CHARGES	2 270 009	103,61	1 872 585	102,33
	RESULTAT DE L'EXERCICE	31 423	1,43	45 686	2,50

Règles et Méthodes Comptables

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est survenu durant l'exercice clos le 31/12/2018.

Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2018.

Règles et méthodes comptables

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC n°2015-06, 2016-07 et 2018-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement ANC n°2015-06 la valeur comptable des immobilisations incorporelles est testée dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, et au moins une fois par an en ce qui concerne les actifs à durée de vie illimitée tels que les fonds de commerce. Les tests de valeur des immobilisations incorporelles consistent en l'évaluation de leurs valeurs vénales.

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable

Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : de 3 à 5 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers : de 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : de 3 à 10 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Créances

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêt des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Règles et Méthodes Comptables

Indemnités de fin de carrière

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 11 260 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2018
- Taux d'actualisation : 2 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Experts comptables et commissaires aux comptes
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

La dette actuarielle ne fait l'objet ni d'une inscription au bilan, sous forme de provision, ni d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances,...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Règles et Méthodes Comptables

Impôt sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôt exigible

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

La société bénéficie du CICE au titre de ses salariés éligibles. Le produit est présenté au crédit des charges de personnel.

Le crédit d'impôt est utilisé pour améliorer la compétitivité de l'entreprise à travers le financement d'effort en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	479 885				479 885
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	479 885				479 885
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 204				1 204
	Instal., agencement, aménagement divers	27 727				27 727
	Matériel de transport	20 402		24 990		24 990
	Matériel de bureau, mobilier	30 507			20 402	29 662
	Emballages récupérables et divers				845	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	79 840		24 990		21 248
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations	83 674				83 674
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	4 983				4 983
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	88 657					88 657
TOTAL	648 382		24 990		21 248	652 125

Le poste autres immobilisations incorporelles est constitué:

- du fonds de commerce pour un montant de 467 362€ et des autres immobilisations incorporelles pour un montant de 12523€.

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	12 523			12 523
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 523			12 523
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	1 118	23		1 142
Autres Instal., agencement, aménagement divers	16 842	4 339		21 181
Matériel de transport	20 402	4 356	20 402	4 356
Matériel de bureau, mobilier	19 554	4 257	845	22 966
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 917	12 975	21 248	49 644
TOTAL	70 440	12 975	21 248	62 167

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 983		4 983
	Clients douteux ou litigieux	103 585	103 585	
	Autres créances clients	1 080 511	1 080 511	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	34 279	34 279	
	Taxes sur la valeur ajoutée	78 639	78 639	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	1 258	1 258	
	Débiteurs divers			
Charges constatées d'avances	24 313	24 313		
TOTAL DES CREANCES		1 327 568	1 322 586	4 983
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	428	428		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	14 389	4 167	10 222	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	2 592	2 592		
	Fournisseurs et comptes rattachés	494 609	494 609		
	Personnel et comptes rattachés	41 419	41 419		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	78 269	78 269		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	216 669	216 669		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	10 961	10 961		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes	16 733	16 733		
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	257 263	257 263			
TOTAL DES DETTES		1 133 331	1 123 109	10 222	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		16 800			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		2 495			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	2 779,00	228,0000	633 612,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	2 779,00	228,0000	633 612,00

--

ANNEXE - Elément 4

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="font-size: 3em; margin-right: 10px;">}</div> <div> incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières </div> </div>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	178 007	58 461	104 818	131 650
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	178 007	58 461	104 818	131 650
TOTAL GENERAL		178 007	58 461	104 818	131 650

Dont dotations et reprises	{ <ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	58 461	104 818	
----------------------------	--	--------	---------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--	--	--	--	--

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		499 956
Autres créances clients		499 956
<i>CLIENTS FACT.A ETABLIR</i>	<i>72 880</i>	
<i>CLIENTS FACTURES A ETABLIR GR</i>	<i>427 075</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		435 428
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		429
<i>INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS</i>	<i>1</i>	
<i>BANQUES INTERETS COURUS</i>	<i>428</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		354 396
<i>FACT FOURNISSEURS NP</i>	<i>282 059</i>	
<i>FOURNISSEURS FACT NON PARV.GR</i>	<i>72 337</i>	
Dettes fiscales et sociales		67 221
<i>PROVISIONS CONGES A PAYER</i>	<i>40 660</i>	
<i>CAP AUTRES REMUNERATIONS</i>	<i>759</i>	
<i>CAP CHARGES S/CP</i>	<i>14 841</i>	
<i>ETATS CHARGES FISC PROV C PAYE</i>	<i>691</i>	
<i>ETATS TAXES A PAYER</i>	<i>10 270</i>	
Autres dettes		13 382
<i>CLIENTS AVOIRS A ETABLIR</i>	<i>13 382</i>	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges et Produits constatés d'avance

	31/12/2018	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		24 313	257 263
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		24 313	257 263

--

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE		11 260	
		11 260	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		11 260	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

--	--	--	--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de 30 176 euros

L'utilisation du CICE a été faite conformément à son objet d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Des actions ont été menées en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique, de reconstitution du fonds de roulement.